

Commune de Saint-Galmier

EXTRAIT

DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 14 FEVRIER 2019

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean Yves CHARBONNIER, Maire :

- Approuve, à l'unanimité, une motion pour le maintien du périmètre d'études du contournement de la commune dans le futur PLU.
- Ajourne la délibération concernant la restitution aux communes membres de Saint-Etienne Métropole de la compétence « Lycées et collèges dans les conditions fixées au titre Ier du livre II et au chapitre Ier du titre II du livre IV ainsi qu'à l'article L. 521-3 du code de l'éducation ».
- Approuve, à l'unanimité, au titre de la procédure dérogatoire, la révision libre de son attribution de compensation par imputation en section d'investissement, de 61% du montant du prélèvement au titre du transfert des charges nettes de DECI conformément à l'avis rendu par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) le 8 janvier 2019.
- Désigne M. Alain BLANCHARD délégué de la commune au sein de la Bulle verte.
- Approuve, à l'unanimité, l'avenant n° 1 aux conventions de mise à disposition d'une balayeuse et de personnel dans le cadre d'une acquisition mutualisée de la balayeuse.
- Approuve, à l'unanimité, les travaux supplémentaires d'Eclairage public Lotissement Les Hauts de Saint-Galmier et bas du Chemin de la Brosse, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le SIEL.
- Approuve, à l'unanimité, l'acquisition d'une parcelle de 125 m² auprès de M. MATHEVOT.
- Donne, à l'unanimité, son accord à Cité Nouvelle pour une garantie d'emprunt.
- Approuve, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs.
- Approuve, à l'unanimité, la délégation au CDG 42 afin de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise agréée qui couvre les obligations statutaires des agents.
- Prend acte des décisions du Maire.

Le Maire,
J. Y. CHARBONNIER.

*Les délibérations et les documents annexes sont consultables en Mairie
aux heures habituelles d'ouverture.*

Affiché le 15 février 2019